



INFORMATIONS AUX **ETUDIANTS** POUR UNE DEMANDE DE TRANSPORT MARITIME ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

La demande de transport étudiant est valable durant l'année scolaire ou universitaire en cours et doit être renouvelée chaque année.

En cas de changement d'établissement scolaire en cours d'année, une nouvelle demande est à formuler.

Tout manquement à l'assiduité au transport scolaire entraînera le retrait de la prise en charge du transport.

Le transport étudiant par voie maritime s'adresse aux étudiants qui ne peuvent être scolarisés dans leur île de résidence et dans la limite des moyens existants.

I- CONDITIONS A REMPLIR :

1°) Etre inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ;

2°) Etre étudiant non rémunéré ;

3°) Remplir obligatoirement la présente demande de transport en y joignant les pièces demandées.

L'ensemble du dossier devra être déposé au Bureau des Transports Scolaires (BTS), de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE), à Pirae – Route du Taaone.

Attention : Tout dossier incomplet sera refusé et ne permettra pas à l'étudiant de bénéficier du transport

II – TYPES DE FREQUENCE :

➤ **Journalière et hebdomadaire :**

1°) Résident de Moorea et inscrit sur Tahiti se présenter muni d'une pièce d'identité, **avant le 15 de chaque mois :**

- au guichet Aremiti de Moorea, pour les étudiants des établissements scolaires situés dans la ville de Papeete, uniquement en fréquence journalière ;
- au guichet Vaeara'i de Moorea, pour les étudiants des établissements scolaires situés hors Papeete, en fréquence journalière et pour tous les élèves en fréquence hebdomadaire.

2°) Résident de Tahaa et inscrit sur Raiatea ;

III – CALENDRIER DE DEPOT DES DEMANDES :

Période de prise en charge	Date limite de dépôt des dossiers complets
Rentrée scolaire du mois d'août 2023	10-juil.-23
Mois de septembre 2023	07-août-23
Mois d'octobre 2023	18-sept.-23
Mois de novembre, décembre 2023 et janvier 2024	10-oct.-23
Mois février 2024	30-oct.-23
Mois de mars 2024	
Mois d'avril 2024	
Mois de mai, juin et juillet 2024	

Pour de plus amples informations, vous êtes invités à prendre contact auprès du Bureau des Transports Scolaires

- par téléphone au **40.47.05.14** ou **40.47.05.16**, par fax au **40.47.05.24** ;
- ou par mail : bts@education.pf